



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 22.06.2020

Numéro de publication: SR01-0000002915

Canton: VS

Entité de publication:

Roux & Associés SA, Rue des Remparts 10, 1950 Sion 2

Sur mandat de:

Liparti SA et Moric SA

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Liparti SA avec Moric SA

1. Publication

Organisation transférante:

Liparti SA

CHE-102.846.735

Espace des remparts 10

1950 Sion

Organisation reprenante:

Moric SA

CHE-102.078.120

Chemin des Ecureuils 4

3963 Crans-Montana

Publication de la fusion dans la FOSC: 19.06.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).

Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

19.09.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Roux & Associés SA

Rue des Remparts 10

1950 Sion 2